



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde
Séance du 20 mai 2025 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le mardi 20 mai à 18h30, sous la présidence de Monsieur Laury Lefèvre, Maire.

Date de convocation : 15 mai 2025

Délibération n° 202535 : Création du Conseil Municipal des Jeunes – CMJ

Présents : 13

Laury Lefèvre, Corine Levreaud, Claude Migner, Elisabeth Bonachera, Cyril Grisvard, Guillaume Védrenne, Fabrice Aragon, Natacha Floury-Hybertie, Henri Pereira Ramos, Henri Such, Samantha Dorignac, Hughes Floury, Isabelle Roberti.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : 2

Myriam Robitaillié donne pouvoir à Corine Levreaud, Patricia Lauriol donne pouvoir à Claude Migner.

Absent(s) excusé(s) : 0

Absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Samantha Dorignac

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Me Bonachera Elisabeth, Conseillère déléguée,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2143-2, L.2121-29 et L.2311-7,

Considérant l'intérêt de mobiliser les jeunes comme acteurs de la vie citoyenne,

Considérant que le Conseil municipal des jeunes est un comité consultatif qui permet aux jeunes de participer activement à la vie de leur commune.

Considérant que le Conseil municipal des jeunes émane d'une volonté politique locale afin d'accompagner les jeunes dans leur épanouissement personnel et collectif, d'impacter davantage le territoire et de soutenir la jeunesse dans ses idées et projets pour la Ville,

Après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** :

- **D'APPROUVER** la création d'une nouvelle instance de participation citoyenne nommée Conseil municipal des jeunes de 9 à 18 ans.
- **DE DESIGNER** Me Bonachera Elisabeth, Présidente du Conseil municipal des jeunes.
- **D'APPROUVER** le règlement du Conseil municipal des jeunes joint à la présente délibération
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération

Le Maire

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet 33000 Bordeaux) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme
Fait à Prignac et Marcamps,
Le 20 mai 2025

Secrétaire de séance,
Samantha Dorignac



A red circular stamp from the Municipality of Prignac et Marcamps, Gironde. The stamp contains the text "MAIRIE DE PRIGNAC et MARCAMP" and "GIRONDE" with two stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le Maire
Laury Lefevre



A red circular stamp from the Municipality of Prignac et Marcamps, Gironde. The stamp contains the text "MAIRIE DE PRIGNAC et MARCAMP" and "GIRONDE" with two stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.